

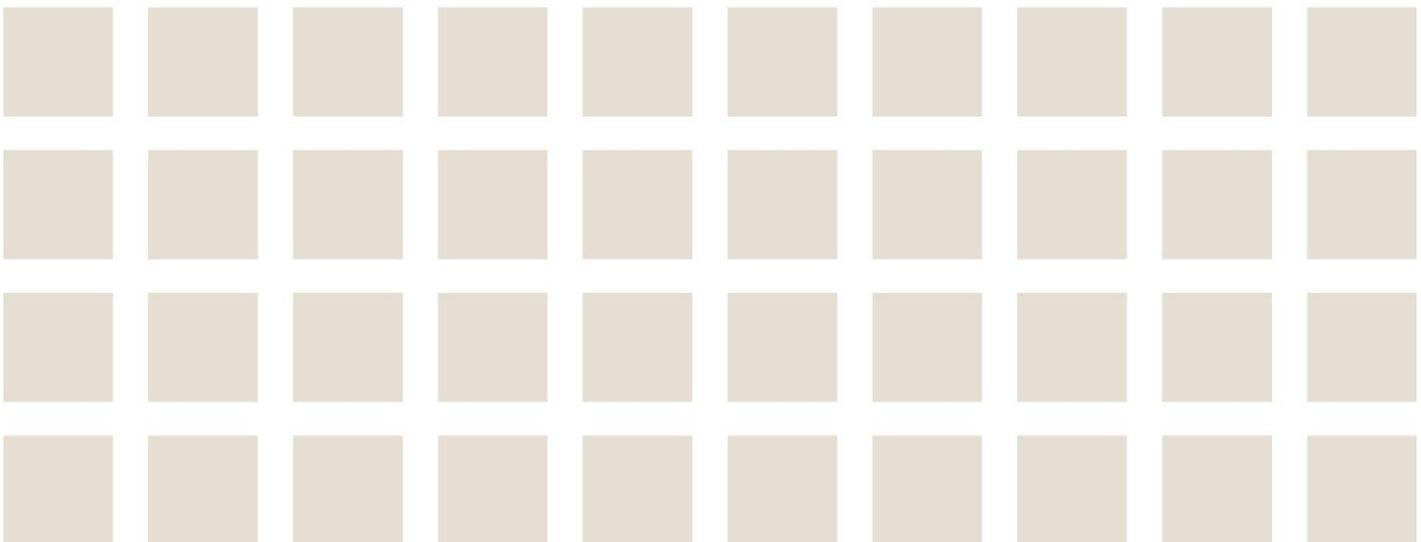
## Code de Transparence ISR

Atout France  
Atout Euroland

LA CONFIANCE  
ÇA SE MÉRITE

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

Edition 2016



## Préambule

Précurseur de la finance responsable avec le lancement dès 1989 d'un fonds éthique et la signature en 2006 des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) élaborés sous l'égide des Nations Unies, Amundi agit en acteur responsable et engagé. La prise en compte des critères du développement durable et d'utilité sociale dans ses politiques d'investissement constitue l'un des quatre piliers fondateurs de sa stratégie.

Grâce à une notation argumentée des émetteurs (entreprises et Etats) sur les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), Amundi propose des solutions d'épargne socialement responsable adaptées aux exigences de toutes ses clientèles.

Avec une expertise interne reconnue et une démarche rigoureuse, Amundi se veut un acteur de référence.

## Guide de lecture

Amundi répond au Code de transparence *AFG-FIR/EUROSIF* afin d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations transparentes sur sa gestion ISR.

- L'ensemble des acronymes ou termes financiers en italique sont définis dans un glossaire à la fin du document.
- La documentation internet liée à une réponse est accessible en cliquant sur le [lien actif](#) correspondant.

Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité d'Amundi.

## Sommaire

1. Données générales.....	1
1.a Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce code .....	1
1.b Présentez la démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).....	1
1.c Liste des fonds ISR et moyens spécifiques de l'activité ISR .....	4
1.d Décrivez le contenu, la fréquence et les moyens utilisés par la société de gestion pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte .....	5
1.e Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce code, ainsi que leurs principales caractéristiques.....	6
1.f Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ? .....	6
2.a Quels sont les principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l'analyse ESG ? .....	7
2.b Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ? .....	7
2.c Quels sont les principaux critères d'analyse ESG ? .....	8
2.d Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG ? .....	9
2.e A quelle fréquence l'évaluation ESG est-elle révisée ? .....	10
3. Processus de gestion .....	11
3.a Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ? .....	11
3.b Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? .....	12
3.c Existe-t-il une politique d'engagement spécifique à ce ou ces fonds ? .....	13
3.d Existe-t-il une politique de vote spécifique à ce ou ces fonds intégrant les critères ESG ? .....	13
3.e Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt ou emprunt de titres ? .....	13
3.f Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ? .....	13
3.g Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes non cotés à forte utilité sociale ? .....	13
4. Contrôle et Reporting ESG .....	14
4.a Quelles sont les procédures de contrôle interne et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies dans la partie 3 du code ? .....	14
4.b Quels sont les supports media permettant de communiquer sur la gestion ISR du ou des fonds ? ..	14
Glossaire.....	15

## 1. Données générales

### 1.a Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce code

Amundi Asset Management est une société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°GP 04000036. C'est une société anonyme au capital de 596 262 615 euros, ayant son siège social situé au 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris.

Site internet : <http://www.amundi.com/>

Le groupe Amundi se classe 1er acteur européen et dans le Top 10 mondial<sup>1</sup> de l'industrie de l'asset management avec près de 1 000 milliards d'euros d'actifs sous gestion<sup>2</sup> au plan mondial. Implantée au cœur des principaux bassins d'investissement dans plus de 30 pays, Amundi offre une gamme complète de produits, couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises.

### 1.b Présentez la démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Amundi est convaincue que la responsabilité d'un gestionnaire d'actifs dépasse le cadre purement financier. Consciente de l'importance croissante des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), Amundi intègre les critères du développement durable dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement. Pour Amundi, leur prise en compte est un axe fort de progrès.

Amundi fournit aux investisseurs, [sur son site internet](#), l'ensemble des éléments d'information sur sa politique ESG.

#### Amundi est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Depuis 2006, Amundi est signataire des PRI. Sa politique et sa stratégie en la matière ainsi que l'ensemble des réponses au questionnaire annuel des PRI sont disponibles à [cette adresse](#).



Amundi prend part activement aux nombreux groupes de travail des organismes de Place afin de faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise.

Amundi est membre de l'Association Française de Gestion (AFG), de l'EFAMA (European Fund and Asset Management Association), de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), membre et administrateur de Finansol, de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), de Forums pour l'investissement responsable (SIF) européens (France, Espagne, Italie, Suède), canadiens, japonais et australien, de l'association française Entreprises pour l'Environnement. Dans ce cadre, Amundi participe notamment à la Commission ISR de l'AFG et au Club Finance de l'ORSE.

<sup>1</sup> Périmètre Amundi – N°1 en montant total d'actifs sous gestion des sociétés de gestion ayant leur siège social principal situé en Europe - Source IPE « Top 400 asset managers » publié en juin 2015 sur la base des encours sous gestion à décembre 2014.

<sup>2</sup> Source : Amundi au 31 mars 2016.

## Une politique d'engagement formalisée

La politique d'engagement d'Amundi prend trois formes : l'engagement pour influence, le recueil d'information à des fins de notation ainsi que le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée. Elle constitue un dispositif essentiel de la **responsabilité fiduciaire** et du rôle d'investisseur responsable d'Amundi.

### 1. L'engagement pour influence

Amundi mène une politique d'engagement ciblée pour influence sur des thématiques spécifiques **pour accompagner les entreprises vers de meilleures pratiques**. Depuis 2013, Amundi a particulièrement travaillé sur 4 thématiques :

- La conformité des minerais provenant des zones de conflits dans le secteur de l'électronique,
- L'exercice responsable des pratiques d'influence des groupes pharmaceutiques et de l'industrie automobile,
- Le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers,
- L'accès à la nutrition et la lutte contre le gaspillage alimentaire pour les secteurs agroalimentaire et de la grande distribution.

Ces travaux font l'objet d'un rapport d'engagement disponible sur [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

Amundi soutient également des **initiatives collectives internationales d'actionnaire**<sup>3</sup>. L'objectif est d'encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives et les entreprises à améliorer leurs pratiques. Les domaines concernés peuvent être le changement climatique, l'eau, la déforestation, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement.

### 2. Le recueil d'information à des fins de notation

Afin d'attribuer une note à l'ensemble des valeurs appartenant à son univers d'investissement (plus de 4 000 émetteurs), Amundi a mis en place **un partenariat avec 7 fournisseurs de données extra-financières**. Pour affiner ces notes, les analystes ESG rencontrent annuellement environ 300 entreprises, sélectionnées en fonction du poids des valeurs en portefeuilles ou dans les indices de référence.

### 3. Le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée

Dès 1996, Amundi a mis en place sa propre politique de vote, mise à jour annuellement, et qui comprend des critères environnementaux et sociaux. Amundi exerce ses droits de vote lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles ses portefeuilles sont investis.

Le dialogue actionnarial consiste, par des échanges constructifs et réguliers, à **promouvoir nos attentes en tant qu'investisseur responsable sur les sujets présentés en assemblée générale**. Il est structuré autour d'un système formalisé (alertes aux émetteurs...) et permet d'obtenir une meilleure transparence, des engagements supplémentaires et des modifications, voire l'abandon, de certaines pratiques de la part des sociétés.

Un rapport d'exercice des droits de vote et de dialogue actionnarial, mis à jour semestriellement, est disponible sur [le site internet d'Amundi](http://le site internet d'Amundi).

## Une promotion et diffusion de l'ISR volontariste

De manière générale, Amundi favorise l'organisation d'événements autour de la finance responsable et contribue aux initiatives destinées à mieux informer le public.

Partenaire de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable et de la Chaire Economie du Climat et sponsor du prix européen **FIR/PRI**, **Amundi soutient la recherche académique**.

<sup>3</sup> Institutional Investors' Group on Climate Change (IIGCC), CDP, Forest Footprint Disclosure Project, Water Disclosure Project, Access to Medicine Index, Access to Nutrition Index, UN Global Compact engagement on leaders & laggards, Extractive Industries Transparency Initiative (EITI).

Dans le même temps, Amundi mène **ses propres réflexions sur l'ISR au sein du Comité Médicis**, un « think-tank » composé de personnalités qualifiées. Ce comité a pour mission de réfléchir aux évolutions de la finance responsable et d'éclairer Amundi dans la définition de sa politique d'investissement responsable. Plus largement, il contribue aux débats de société, en permettant à Amundi d'assumer et d'exercer pleinement son rôle sociétal.

### Une démarche ISR certifiée

Amundi AM et ses filiales CPR AM et BFT IM ont obtenu en juillet 2013 **la première certification engagement de service « démarche Investissement Socialement Responsable » de la gestion de portefeuille**. Elaboré par AFNOR Certification, organisme de certification et d'évaluation, le référentiel garantit la transparence des démarches ISR. L'obtention de ce certificat, pour une durée de 3 ans renouvelable, fait suite à un audit réalisé dans les locaux de l'entreprise pour vérifier la conformité des engagements et les pratiques de l'entreprise. Un audit de suivi annuel est réalisé.

C'est un **gage de confiance** à destination de l'ensemble des clients.

<https://certificats-attestations.afnor.org/certification=124021132361>



### 1.c Liste des fonds ISR et moyens spécifiques de l'activité ISR

Fonds ouverts ISR d'Amundi au 31/05/2016 (hors épargne salariale, fonds CPR AM, BFT IM, S2G, Etoile Gestion).

Les fonds nourriciers sont présentés en italique.

Fonds monétaires	Encours (en M€)
<b>Zone géographique : Euro</b>	
Amundi Cash Institutions SRI	20 597,92*
<i>LCL Monétaire</i>	821,46
<i>LCL Moné Jour-3 M</i>	238,92
<b>Fonds actions</b>	<b>Encours (en M€)</b>
<b>Zone géographique : France</b>	
Amundi Actions France ISR	246,32
Atout France	2047,04
LCL Actions France	550,04
<b>Zone géographique : Euro</b>	
Amundi Actions Euro ISR	195,65
Atout Euroland	1416,42
LCL Actions Euro	836,75
<b>Zone géographique : Europe</b>	
Amundi Actions Europe ISR	104,05
Amundi Valeurs Durables	233,46*
<i>LCL Actions Développement Durable</i>	32,49
<b>Zone géographique : USA</b>	
Amundi Actions USA ISR	256,12*
<i>LCL Actions Etats-Unis ISR</i>	102,49
<i>LCL Actions USA ISR</i>	23,73
<b>Fonds obligataires</b>	<b>Encours (en M€)</b>
<b>Zone géographique : Euro</b>	
Amundi Crédit Euro ISR	125,16
<b>Fonds diversifiés</b>	<b>Encours (en M€)</b>
<b>Zone géographique : Europe</b>	
Hymnos	26,12
<b>Zone géographique : Internationale</b>	
Solidarité - Amundi <sup>1</sup>	15,0
Solidarité - CA Contre la faim <sup>1</sup>	6,53
Solidarité - CA Habitat et Humanisme <sup>1</sup>	8,06
Solidarité - CCFD -Terre Solidaire <sup>1</sup>	25,93
Solidarité - Habitat et Humanisme <sup>1</sup>	45,74
Solidarité - Initiatis Santé <sup>1</sup>	1,55
Amundi AFD Avenirs Durables <sup>2</sup>	77,10
<b>Zone géographique : Euro, Emergents</b>	
Danone.Communities Investissement Responsable <sup>1</sup>	52,26

<sup>1</sup> Ces fonds détiennent entre 5% à 10% d'actifs solidaires, à impact social, et/ou comportent un volet partage

<sup>2</sup> Ce fonds investit jusqu'à 20% en projets à haute valeur sociale et/ou environnementale

\*Les encours des fonds nourriciers sont inclus.

Amundi gère une gamme complète de fonds ouverts couvrant toutes les classes d'actifs. Elle gère également des mandats et fonds dédiés ISR pour des clients institutionnels. Au 31 décembre 2015, les encours ISR d'Amundi s'élevaient à 160 milliards d'euros, soit plus de 16% de ses encours totaux.

### Une politique d'exclusion stricte

Amundi exclut, dans toute sa gestion<sup>4</sup>, les Etats et les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial. Il s'agit notamment des entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel, des bombes à sous-munitions, des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Sont également exclus les émetteurs qui réalisent sensiblement plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon.

Ces entreprises sont notées G sur l'échelle d'Amundi (échelle de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne).

### D'importants moyens pour déployer sa gestion ISR

- un département d'expertise de l'ISR, composé d'une vingtaine de collaborateurs ;
- 16 analystes dédiés aux sujets ESG (analyse extra-financière, recherche, corporate governance). Ils rencontrent les entreprises, contribuent à définir la politique de vote en Assemblées Générales d'Amundi, engagent le dialogue avec les entreprises et établissent des protocoles de recherche afin d'analyser l'impact des critères ESG sur la performance des fonds ;
- 7 prestataires externes de données extra-financières ;
- un outil développé en interne, en interface avec les outils de gestion, pour que tous les gérants d'Amundi aient accès en temps réel aux notations extra-financières des émetteurs (entreprises et Etats) au même titre que les notes financières ;
- 35 gérants de fonds ISR.

### Une gouvernance dédiée

Pour appuyer sa démarche responsable, Amundi a mis en place une gouvernance dédiée et anime trois comités spécifiques :

- le Comité de notation et de politique de vote : présidé par un membre de la Direction Générale, il se réunit au moins huit fois par an pour valider la notation ESG et se prononcer sur les émetteurs susceptibles d'être exclus des portefeuilles de gestion d'Amundi du fait de leur notation ;
- le Comité consultatif : composé pour une large part d'experts externes, il a pour mission de suivre l'évolution des sujets de société et des thématiques émergentes, et aussi d'éclairer Amundi sur des points de doctrine et des controverses possibles ;
- le Comité de pilotage : présidé par le Directeur Général d'Amundi, il suit l'avancement du déploiement de l'ISR et valide les évolutions éventuelles de la démarche ISR.

### 1.d Décrivez le contenu, la fréquence et les moyens utilisés par la société de gestion pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte

[Le site internet d'Amundi](#) décrit la démarche ESG de la société.

Les investisseurs sont informés sur la prise en compte des critères ESG à travers le reporting mensuel.

Ce reporting affiche notamment la note ESG globale du fonds et de son indice de référence.

<sup>4</sup> Hors OPC indiciels et ETF (Exchange Traded Funds) contraints par leur indice de référence

### 1.e Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce code, ainsi que leurs principales caractéristiques

Dénomination	Atout France	
	Part C	Part D
Code ISIN	FR0010093716	FR0010106864
Forme juridique	FCP	
Univers d'investissement	Actions de pays de la zone euro	
Indice de référence	SBF 120	
Durée minimum de placement recommandée	5 ans	
Actif net (en M€) au 31/05/2016	1323,85	723,19

Dénomination	Atout Euroland	
Code ISIN	FR0010106880	
Forme juridique	FCP	
Univers d'investissement	Actions de pays de la zone euro	
Indice de référence	MSCI EURO	
Durée minimum de placement recommandée	5 ans	
Actif net (en M€) au 31/05/2016	1416,42	

### 1.f Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?

L'approche ISR des fonds cités ci-dessus est de type « Best-in-Class ». C'est une approche qui consiste à sélectionner, au sein de chaque secteur de l'économie, les entreprises ayant les meilleures pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) par rapport à celles de leurs pairs.

Ces fonds ont pour objectif d'obtenir une performance à moyen terme supérieure à celle de leur indice de référence (dividendes réinvestis). Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les entreprises dont le profil de croissance est estimé attractif ou sous-évalué par le marché, en tenant compte de critères ESG, en complément des critères financiers traditionnels.

## 2. Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs

### 2.a Quels sont les principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l'analyse ESG ?

Amundi est convaincue que les entreprises capables de maîtriser leur développement de façon durable sont les mieux armées pour créer de la valeur à long terme.

Les analystes ESG identifient, au sein de chaque secteur d'activité, les entreprises les plus avancées dans leur démarche Environnementale, Sociale et de Gouvernance.

En élargissant le spectre de l'analyse financière classique, l'analyse ESG permet de mieux apprécier l'entreprise dans sa globalité et favorise ainsi une meilleure connaissance des risques et des opportunités sectoriels propres à l'entreprise (par exemple, l'accès aux médicaments dans l'industrie pharmaceutique ou l'émission de gaz à effet de serre dans l'industrie automobile ...)

Plus de 4000 émetteurs font l'objet d'une analyse extra-financière chez Amundi.

Le centre d'expertise ISR d'Amundi a défini son propre référentiel en s'appuyant sur des textes à portée universelle comme :

- Le Pacte Mondial des Nations-Unies en faveur des entreprises (lancé en 2000),
- La Déclaration de Rio sur l'environnement (1992),
- Les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise (1999),
- Les Principes Equateur qui posent les bases pour un financement responsable (2003).

### 2.b Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?

Dès l'an 2000, Amundi s'est dotée d'une équipe interne d'analyse extra-financière. A présent, 11 analystes extra-financiers et 4 analystes corporate gouvernance se consacrent à l'analyse ESG des émetteurs (entreprises et Etats).

L'équipe d'analyse bénéficie d'un flux de données en provenance de plusieurs agences de notations extra-financières, afin de profiter d'une pluralité et d'une complémentarité de l'information sur un large univers d'investissement avec :

- 4 agences généralistes,
- 1 agence spécialisée,
- 2 fournisseurs d'informations.

Les données fournies sont traitées dans un premier temps par un logiciel expert afin d'appliquer notre référentiel et nos propres pondérations. Ensuite, l'équipe évalue les émetteurs de façon qualitative et analyse la cohérence des informations de façon systématique.

L'équipe d'Amundi est compétente sur l'ensemble des secteurs économiques présents dans les portefeuilles.

Pour cela, elle s'appuie également sur d'autres sources externes :

- les rapports de développement durable publiés par les entreprises,
- les textes réglementaires,
- les données et études sectorielles fournies par les sociétés de courtage ainsi que les informations en provenance des ONG et des organisations syndicales.

Enfin, et c'est fondamental pour leurs travaux, les analystes extra-financiers rencontrent régulièrement les entreprises lors d'entretiens consacrés aux questions ESG (environ 300 par an).

De plus, ils assistent avec les analystes financiers et les gérants d'Amundi aux présentations financières organisées par les entreprises. Cette démarche a un double objectif :

- enrichir les informations financières et extra-financières,
- sensibiliser la direction des entreprises à l'importance des critères ESG dans la politique de sélection de valeurs par Amundi et les encourager à les prendre en compte.

## 2.c Quels sont les principaux critères d'analyse ESG ?

### Critères d'analyse ESG des entreprises

Chaque entreprise est analysée sur un ensemble de critères prenant en compte les dimensions Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG).

36 critères sont actuellement sélectionnés :

	15 critères génériques	21 critères spécifiques au secteur
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre</li> <li>- Eau</li> <li>- Biodiversité, pollution et déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voiture verte (Automobile)</li> <li>- Développement et production d'énergie alternatives et de biocarburants (Energie/ Services aux collectivités)</li> <li>- Gestion responsable des forêts (Papier &amp; Forêts)</li> <li>- Financement éco-responsable (Banque/ Services financiers/Assurance)</li> <li>- Assurance verte (Assurance)</li> <li>- Construction durable (Produits pour l'industrie du bâtiment)</li> <li>- Emballages et éco-design (Alimentation et Boissons)</li> <li>- Chimie verte (Chimie)</li> <li>- Recyclage du papier (Papier &amp; Forêts)</li> </ul>
<b>Social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions de travail et non-discrimination</li> <li>- Santé &amp; sécurité</li> <li>- Relations sociales</li> <li>- Relations clients / fournisseurs</li> <li>- Responsabilité produits</li> <li>- Communautés locales et droit de l'homme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bioéthique (Pharmacie)</li> <li>- Accès aux médicaments (Pharmacie)</li> <li>- Sécurité des véhicules (Automobile)</li> <li>- Sécurité des passagers (Transport)</li> <li>- Produits sains (Alimentation)</li> <li>- Fracture numérique (Télécommunications)</li> <li>- Marketing responsable (Pharma/ Banques/ Services financiers diversifiés/ Alimentation et Boissons)</li> <li>- Accès aux services financiers (Banque/ Services financiers diversifiés)</li> <li>- Développement des produits sains (Alimentation et Boissons)</li> <li>- Risques liés au tabagisme (Tabac)</li> <li>- Ethique éditoriale (Média)</li> <li>- Protection des données personnelles (Logiciels)</li> </ul>
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indépendance du conseil</li> <li>- Audit et contrôle</li> <li>- Rémunération</li> <li>- Droits des actionnaires</li> <li>- Déontologie</li> <li>- Stratégie ESG</li> </ul>	

### Critères d'analyse ESG des Etats

L'analyse des Etats est réalisée à partir de grilles d'évaluation comportant un ensemble de critères extra-financiers pondérés selon leur degré d'importance.

L'analyse consiste à évaluer les niveaux d'intégration des trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques des Etats. Ces critères sont répartis en 3 classes d'indicateurs « Conformité », « Actions » et « Résultats ».

<p><b>C</b>ONFORMITÉ</p> <p>Signatures et ratifications de chartes, traités, conventions et directives</p>	<p><b>A</b>CTIONS</p> <p>Mesures prises autres que la signature/ratification de traités et conventions</p>	<p><b>R</b>ESULTATS</p> <p>Mesures sur lesquelles l'État n'intervient pas de manière directe</p>
<p><b>40 indicateurs dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ratification du protocole de Kyoto</li> <li>■ Convention sur les armes à sous-munitions</li> </ul>	<p><b>19 indicateurs dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ratio entre la superficie de terre protégée pour maintenir la diversité biologique et la superficie du pays</li> <li>■ Nombre de municipalités ayant adhéré à l'Agenda 21</li> </ul>	<p><b>38 indicateurs dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Émissions de CO<sub>2</sub> / habitant</li> <li>■ Émissions de CO, VOC, NO<sub>x</sub>, SO<sub>x</sub> par rapport au PIB</li> <li>■ Pourcentage d'espèces animales menacées</li> <li>■ GDI (inégalités hommes-femmes)</li> <li>■ Taux de mortalité infantile</li> </ul>

## 2.d Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG ?

### Evaluation ESG des entreprises

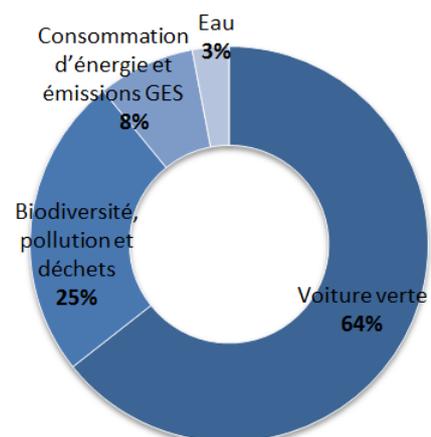
L'analyse des entreprises est réalisée à partir de grilles d'évaluations comportant un ensemble de critères ESG pertinents selon le secteur d'activité et pondérés selon leur degré d'importance.

La première étape de l'analyse consiste à étudier le secteur d'activité de l'entreprise afin d'identifier les risques et opportunités liés au secteur d'activité.

La seconde consiste à déterminer les pondérations des trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en fonction de leur degré d'importance respectif. Le poids attribué aux critères ESG dépend des secteurs.

#### REPARTITION DU CRITERE ENVIRONNEMENTAL DANS LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE

	<b>E</b>	<b>S</b>	<b>G</b>
AUTOMOBILE	36%	35%	29%
BANQUE	24%	29%	47%
PHARMACIE	17%	42%	41%

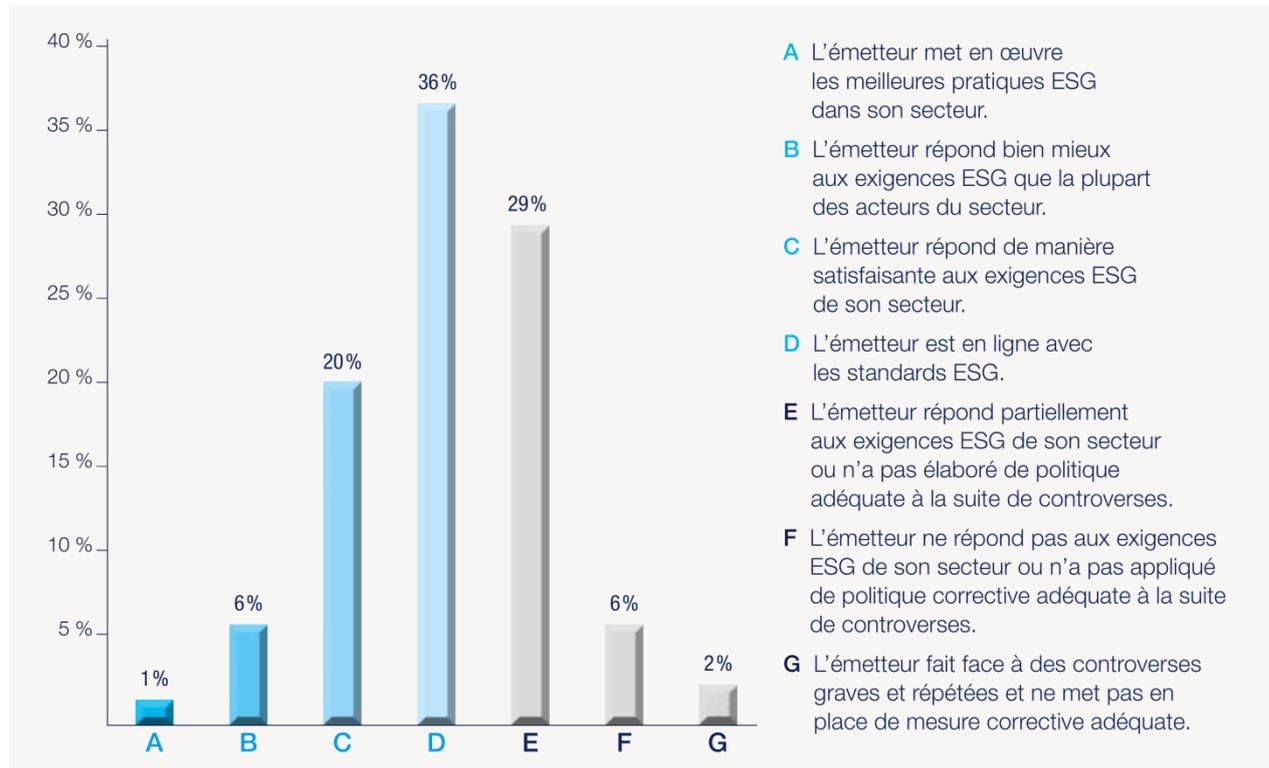


### Notation extra-financière

L'analyse aboutit enfin à une notation extra-financière globale de l'émetteur qui s'échelonne sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Concernant la notation des entreprises, celle-ci est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé.

Le schéma, ci-dessous, montre la répartition des émetteurs notés selon les critères ESG au niveau mondial :

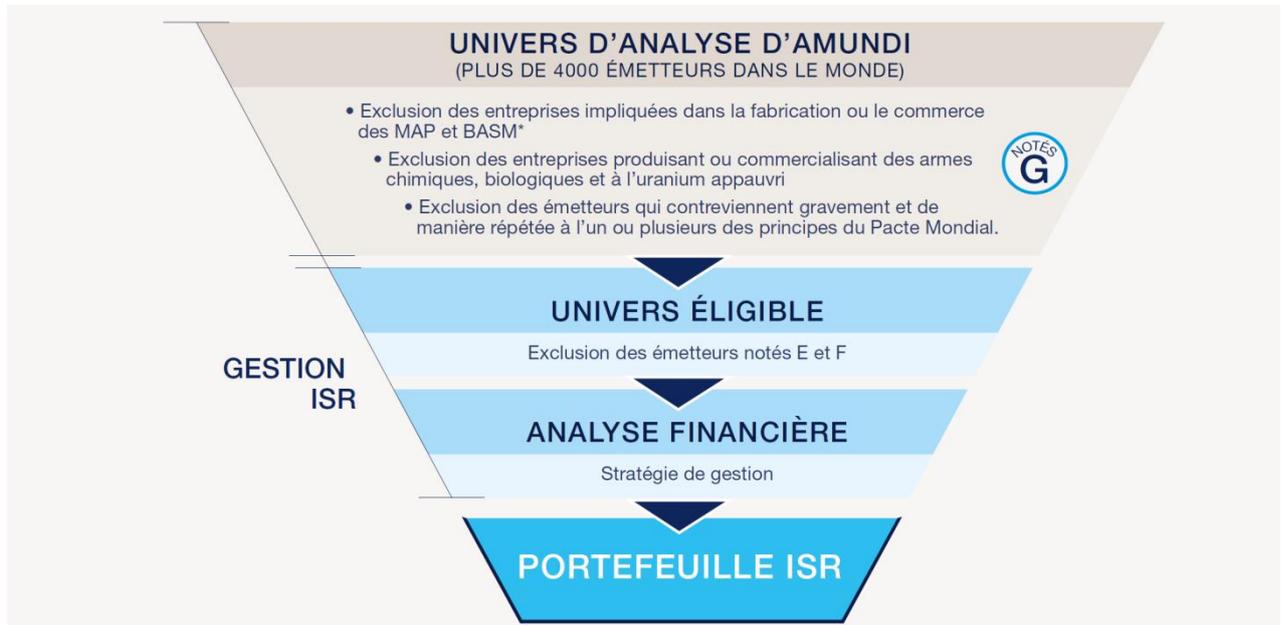


### 2.e A quelle fréquence l'évaluation ESG est-elle révisée ?

Les notations ESG sont actualisées à partir des données transmises mensuellement par les agences de notation et intégrées dans le logiciel expert. L'actualité des émetteurs est suivie de façon continue et les controverses et alertes sont prises en compte instantanément pour une mise à jour de l'analyse. En moyenne, la mise à jour complète de la méthodologie est effectuée tous les ans. Par ailleurs, les analystes réajustent régulièrement leur méthodologie d'analyse en fonction des conclusions du Comité de notation et des observations du Comité Consultatif d'Amundi (voir 1.c - Gouvernance).

### 3. Processus de gestion

#### 3.a Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?



Amundi exclut, dans toute sa gestion<sup>5</sup>, les Etats et les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte.

- Il s'agit notamment des entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel, des bombes à sous-munitions, des armes chimiques et biologiques. Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi (échelle de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne).
- Pour la partie actions, obligations d'entreprises et titres monétaires, l'analyse extra-financière identifie au sein de chaque secteur d'activité les entreprises les plus avancées dans leur démarche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). L'univers d'investissement éligible correspond aux titres des entreprises notées de A à D.
- Pour les obligations d'Etats, l'analyse extra-financière (CARE) compare les niveaux d'intégration des enjeux du développement durable dans les systèmes institutionnels et politiques publics. L'univers d'investissement éligible correspond aux dettes des Etats notés de A à D.

<sup>5</sup> Hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.

### Sélectivité d'Atout France et d'Atout Euroland

(données communiquées à titre d'information sur la base des univers au 31/05/2016)

Les émetteurs combinant les meilleurs fondamentaux d'un point de vue ESG et financier déterminent l'univers éligible.

Dénomination	Atout France
Indice de référence	SBF 120 (222 émetteurs)
Univers éligible après exclusion des émetteurs notés E, F et G	206 émetteurs

Dénomination	Atout Euroland
Indice de référence	MSCI EURO (236 émetteurs)
Univers éligible après exclusion des émetteurs notés E, F et G	212 émetteurs

### 3.b Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La construction du portefeuille repose sur une sélection de stratégies « pures » et diversifiantes, par exemple :

- Core : gestion visant à obtenir une performance comparable à celle de son indice de référence sans biais sectoriel ou géographique marqué
- Restructurations : restructurations économiques (activités, marges...) et financières (fusion & acquisition)
- Sélection : gestion de conviction visant à sélectionner les valeurs les plus attrayantes en termes de critère de valorisation et de potentiel de croissance
- Haut rendement : sélection de titres de qualité ayant par ailleurs un profil à distribuer des dividendes constants et stables

Atout France est investi jusqu'à 60% dans la stratégie Core.

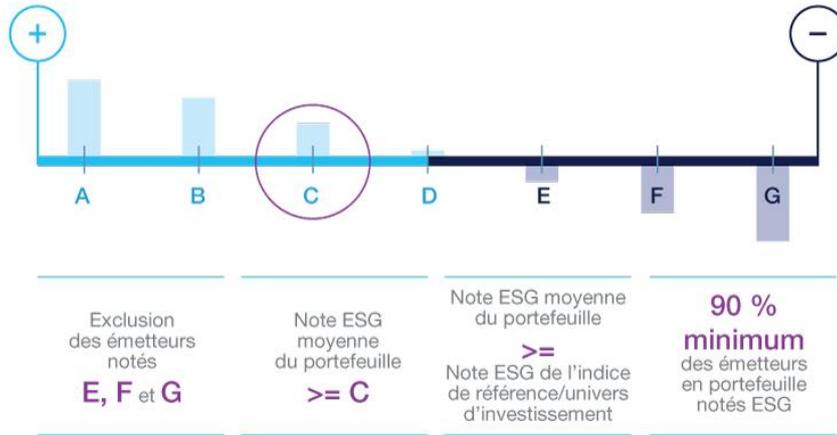
En ce qui concerne Atout Euroland, en moyenne il est investi jusqu'à 25% dans la stratégie Core, entre 65 et 95% dans les autres stratégies de diversification et le reliquat dans des OPC multi-gérés.

Dans les stratégies principales, les émetteurs les mieux notés du point de vue ESG sont privilégiés et les moins bien notés sont sous pondérés, voire exclus (notation E, F et G) du portefeuille.

L'optimisation du portefeuille vise à obtenir un portefeuille suffisamment diversifié, qui prend en compte les critères financiers et extra-financiers et qui suit les règles établies pour les fonds ISR d'Amundi Group.

**LES REGLES ISR D'AMUNDI**

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note) :



Informations données à titre illustratif.

Les OPC ISR externes sont évalués sur des critères concernant à la fois la société de gestion et le fonds lui-même. A titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous quelques critères :

- **Déploiement de l'ISR dans la société de gestion :**
  - Equipe interne d'analystes extra-financiers
  - Rencontres des analystes extra-financiers avec les entreprises
  - Recours à des agences de notations extra-financière
  - Politique de vote adaptée aux critères ESG
- **Mise en œuvre de l'expertise ISR dans le fonds :**
  - Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement
  - Transparence : Code, Reporting ESG, Inventaire

**3.c Existe-t-il une politique d'engagement spécifique à ce ou ces fonds ?**

Ce fonds n'a pas de politique d'engagement dédiée. Il se conforme à la politique générale d'engagement d'Amundi (cf. données générales – 1.b du présent document)

**3.d Existe-t-il une politique de vote spécifique à ce ou ces fonds intégrant les critères ESG ?**

Ce fonds n'a pas de politique de vote dédiée. Il se conforme à la politique de vote générale d'Amundi, qui, intègre des critères environnementaux et sociaux en plus des critères de gouvernance (cf. données générales – 1.b du présent document).

**3.e Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt ou emprunt de titres ?**

Les fonds peuvent pratiquer des emprunts et prêts de titres. En vue d'exercer des droits de vote, les titres des entreprises françaises sont automatiquement rapatriés. Les titres des émetteurs des autres zones sont rapatriés dans la mesure du possible.

**3.f Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?**

Dans le cas de souscription, rachats, ou encore tombées de dividendes, le fonds utilise régulièrement des instruments dérivés. Ils représentent généralement moins de 5% et au maximum 10% de l'actif du fonds. Compte tenu de ces niveaux, il n'y a pas d'impact significatif sur la qualité ESG du fonds.

**3.g Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes non cotés à forte utilité sociale ?**

Non.

## 4. Contrôle et Reporting ESG

### 4.a Quelles sont les procédures de contrôle interne et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies dans la partie 3 du code ?

La direction des risques contrôle en continu - en toute indépendance des directions opérationnelles - que la composition des portefeuilles respecte les règles ISR d'Amundi.

Un outil de contrôle est développé et paramétré pour alerter si une règle n'est plus respectée sur un portefeuille et un système de blocage empêche les gérants d'acheter le titre d'un émetteur noté E, F ou G.

Par ailleurs, si la notation d'un émetteur devient E, F ou G, alors qu'il est déjà présent dans certains portefeuilles, le gérant a l'obligation de vendre le titre concerné dans un délai de 3 mois.

### 4.b Quels sont les supports media permettant de communiquer sur la gestion ISR du ou des fonds ?

- Des informations complètes et actualisées portant sur la démarche d'Amundi, la prise en compte de critères ESG, les produits et leur gestion, sont disponibles sur internet <http://www.amundi.com>
- Une fiche web des fonds est accessible sur nos sites ainsi que sur les sites des réseaux qui les commercialisent. Elle comprend a minima :
  - La valeur liquidative,
  - La mise à jour mensuelle du rapport financier,
  - Le document d'informations clés pour l'investisseur,
  - Le présent code de transparence.

 **Glossaire****■ AFG**

L'Agence Française de la Gestion financière est l'organisation professionnelle de la gestion de portefeuille pour compte de tiers.  
<http://www.afg.asso.fr/>

**■ AFNOR**

L'association AFNOR et ses filiales constituent un groupe international au service de l'intérêt général et du développement économique. Il conçoit et déploie des solutions fondées sur les normes, sources de progrès et de confiance.

<http://www.afnor.org>

**■ AGENCE DE NOTATION EXTRA-FINANCIERE**

Les agences de notation extra-financière, analysent et notent les entreprises, les Etats ou les organisations supranationales du point de vue de leur comportement vis à vis du développement durable, c'est-à-dire selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

**■ DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le concept de développement durable a été formalisé en 1987 à l'occasion des travaux de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement. Il se définit comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Le développement durable vise à un équilibre entre trois dimensions complémentaires : l'économie, le social et l'environnement.

**■ ÉMETTEURS**

Les émetteurs sont les agents, publics ou privés, en quête de ressources destinées à financer leurs investissements : les entreprises, les Etats, les collectivités locales.

**■ ENGAGEMENT**

Activité des investisseurs (fonds de pension, sociétés d'assurance, sociétés de gestion...) visant à influencer le comportement d'une entreprise, à moyen long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en assemblée générale d'actionnaires.

**■ EUROSIF**

Forum Européen de l'Investissement Socialement Responsable, EUROSIF a été créé en 2001 par les Forums Nationaux. Ses principales activités sont le lobbying auprès des institutions européennes et la publication d'études sur les marchés de l'ISR.  
<http://www.eurosif.org/>

**■ FIR**

Le Forum pour l'Investissement Responsable fondé en 2001 a pour vocation de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable en France. Le FIR regroupe l'ensemble des « acteurs » de l'ISR : investisseurs institutionnels, sociétés de gestion, sociétés de courtage, agences de notations extra-financières, sociétés de conseils aux investisseurs, organisations de place, universitaires et représentants des syndicats.  
<http://www.frenchsif.org/>

**■ OPC**

Les Organismes de Placement Collectif. C'est une appellation qui recouvre les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et les fonds d'investissement alternatifs (FIA).

**■ PACTE MONDIAL**

Le Pacte Mondial a été lancé, en janvier 2000, lors du Forum Economique Mondial de Davos par Kofi Annan, le Secrétaire Général des Nations Unies avec l'ambition d' "*unir la force des marchés à l'autorité des idéaux individuels*". Les entreprises qui le signent s'engagent à respecter 10 principes fondamentaux relatifs au droit de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

**■ PARTIES PRENANTES**

Ensemble de tous ceux qui portent de l'intérêt à une organisation, à ses activités et à leur réalisation.

Ce terme peut recouvrir les clients, les partenaires, les employés, les actionnaires, les propriétaires, l'Etat et les autorités de régulation.

**■ PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE**

Les PRI, lancés en 2005, sont une initiative du Secrétaire Général des Nations Unies. Les signataires s'attachent à respecter 6 principes relatifs à l'intégration des critères ESG dans leurs pratiques d'investissement.

<http://www.unpri.org/principles/french.php>

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site [www.amundi.com](http://www.amundi.com) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus).

Les OPC n'offrent aucune garantie de performance. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la «Regulation S» de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Informations réputées exactes au 30/05/2016.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.



**MENTIONS LÉGALES**

90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

[amundi.com](http://amundi.com)

Société Anonyme au capital de 596 262 615 euros - 437 574 452 RCS Paris -  
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés  
Financiers) n° GP 04000036.

